URBACTION

biotope

Révision du Plan Local d'Urbanisme

SAINT-ARMEL
Presqu'île de Rhuys

1.a Cahier patrimonial

Tissu urbain et bâti d'intérêt patrimonial

Arrêt
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 01 09 2025,
Le maire,

Conception : Architectes Conseil GMVA

Urbaction – EURL au capital social de 5000€ // SIRET – 803 956 655 00036 // RCS Lorient 803 956 655 //
1 impasse des Myosotis // 56400 BRECH // Tel : 06.89.74.44.63 / Mail : j.ledireach@urbaction.fr

1. Géographie et urbanisation

La commune est composée de **plusieurs entités géographiques, les îles, les marais, les surfaces agricoles et forestières ainsi que les surfaces urbanisées.** Ces dernières nous intéressent plus particulièrement.

Il est possible de distinguer **2 grands secteurs urbanisés, le Bourg avec la Villeneuve et le Pusmen, et Lasné.**

Ensuite se présentent des secteurs de taille plus réduite. Le Passage entre Saint Armel et Séné, ainsi que des constructions isolées liées à des activités maritimes ou agricoles sur les îles et les autres secteurs; longères, moulins, minoterie, demeure de notable.

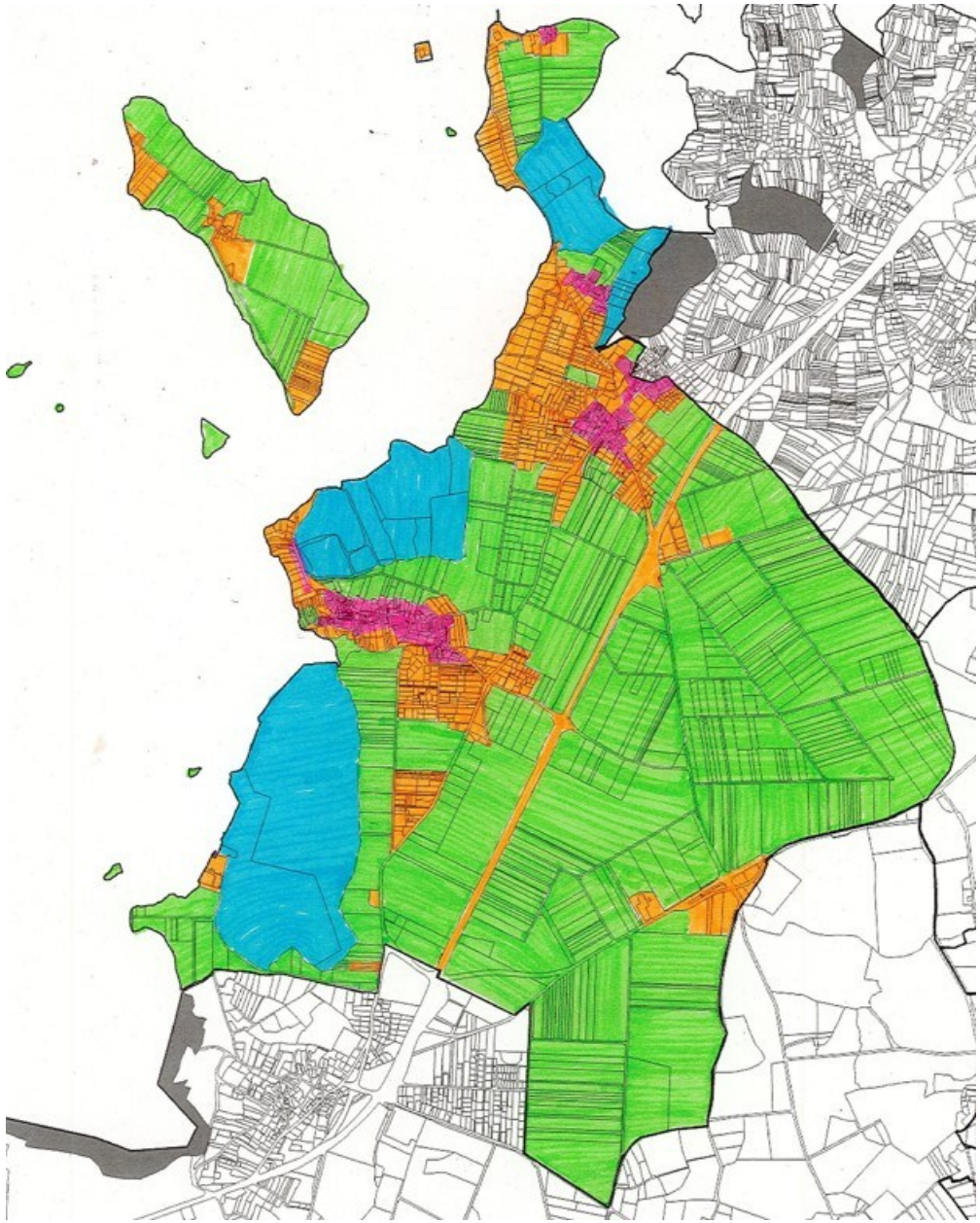

1. Géographie et urbanisation

L'urbanisation la plus ancienne de la commune est identifiable par la forme du tissu urbain. Il apparaît en orange sur les cartes ci-contre et fait l'objet de l'étude à suivre.

Ce tissu urbain primaire apparaît dans les secteurs suivants;

-Le Passage et l'Ile Quistinic

-Le Pusmen

-La Villeneuve et le Bourg

-L'Ile Tascon

-Lasné

Après la seconde guerre mondiale l'urbanisation s'est développée autour de ces structures originelles, sous forme de maisons individuelles sur des parcelles plus grandes et des lotissements.

Ce tissu secondaire ne présente pas la même qualité urbaine et architecturale, cependant il convient de lui prêter une certaine attention car il constitue l'enveloppe du tissu primaire ainsi que le paysage et le cadre de vie des Armelois.

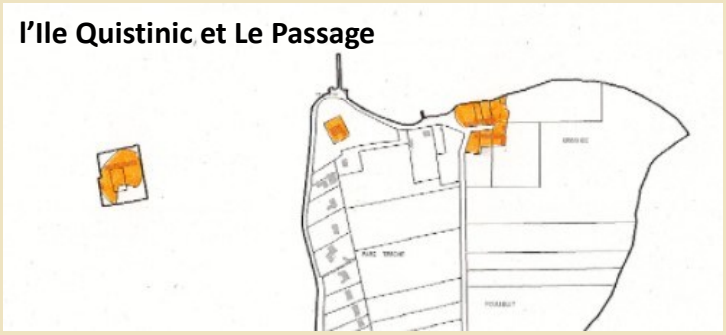

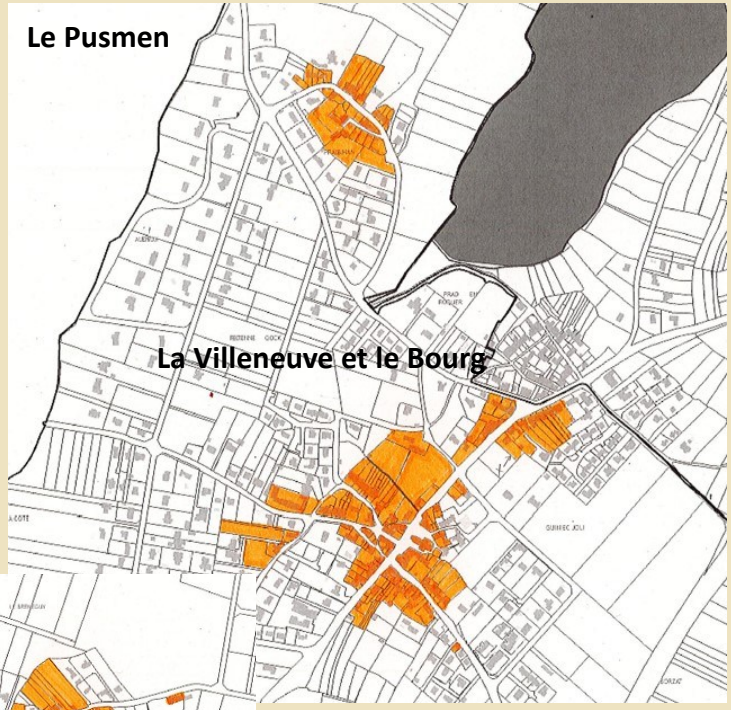

2. Typologies d'intérêt patrimonial

LES MAISONS EN BANDE

Au Passage, le Pusmen, la rue des Paludiers, la route de la Côte, et Lasné

Les maisons en bande sont construites sur un parcellaire en lanière, elles présentent le plus souvent un espace sur rue, parfois en alignement sur voie, et un jardin vivrier sur l'arrière.
Elles sont composées le plus souvent d'un rez-de-chaussée et d'un comble et séparés par des murs mitoyens avec chevronnière. Elles peuvent présenter des volumes secondaires souvent en appentis.

Il s'agit d'un habitat modeste, maisons de pêcheurs, goémoniers, paludiers, paysans, datant le plus souvent du XIX et début XX siècle. Il en existe de plus anciennes.

LES MAISONS DE BOURG

Dans le Bourg et la Villeneuve

Les maisons de bourg sont construites le plus souvent à l'alignement des voies sur un parcellaire étroit, elles sont le plus souvent mitoyennes avec jardin privatif à l'arrière.
Elles sont composées d'un rez-de-chaussée, d'un étage, d'un comble et de volumes secondaires sur l'arrière.

Il s'agit d'un habitat plus cossu datant quasiment des mêmes époques que les maisons en bande, elles pouvaient abriter des commerces et des notables.

2. Typologies d'intérêt patrimonial

LES MAISONS EN BANDE - Au Passage, le Pusmen, la rue des Paludiers, la route de la Côte, et Lasné

LES MAISONS DE BOURG - Dans le Bourg et la Villeneuve.

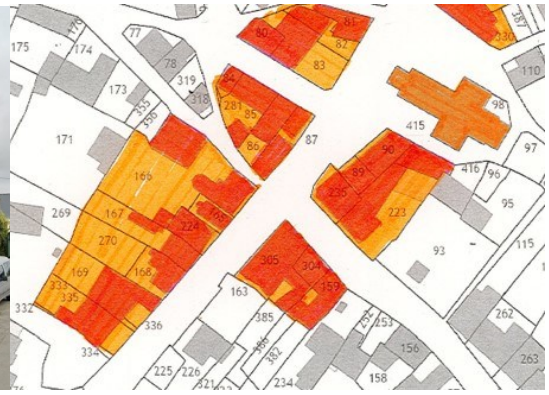

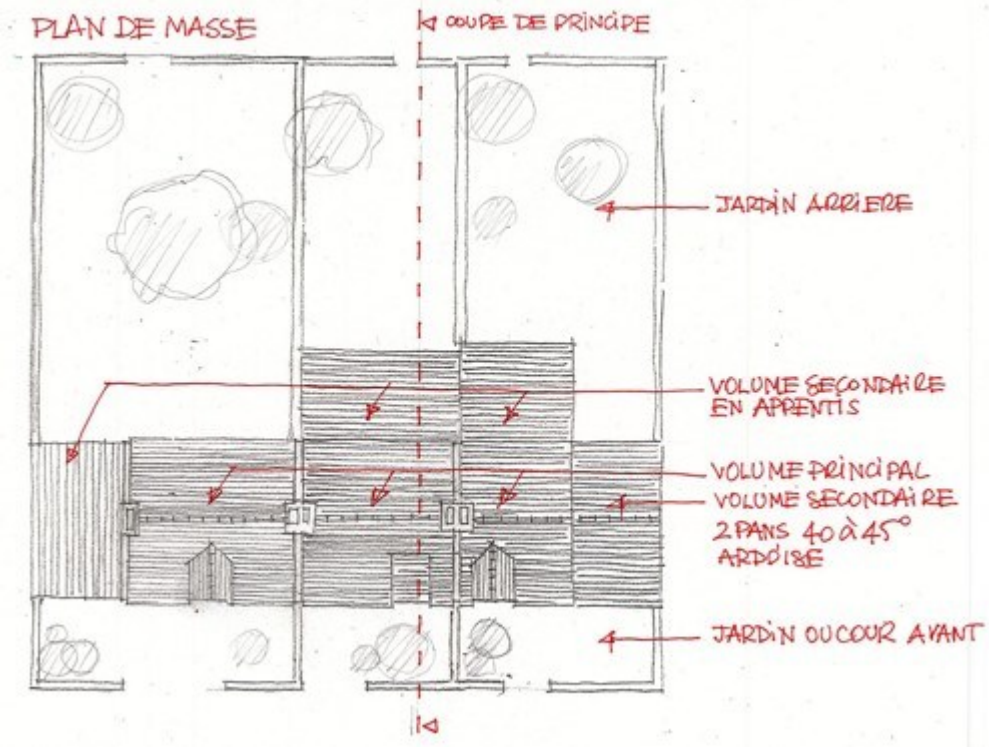

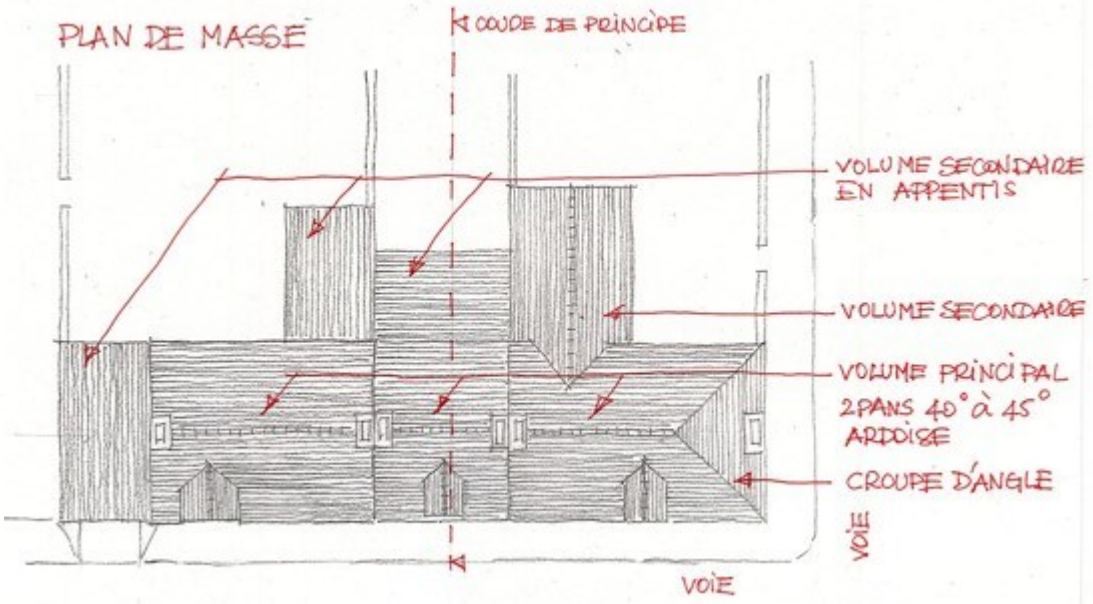

DROITS REPRODUCTION ARCHITECTES CONSEIL GMVA

2. Typologies d'intérêt patrimonial

LES MAISONS EN BANDE - Au Passage, le Pusmen, la rue des Paludiers, la route de la Côte, et Lasné

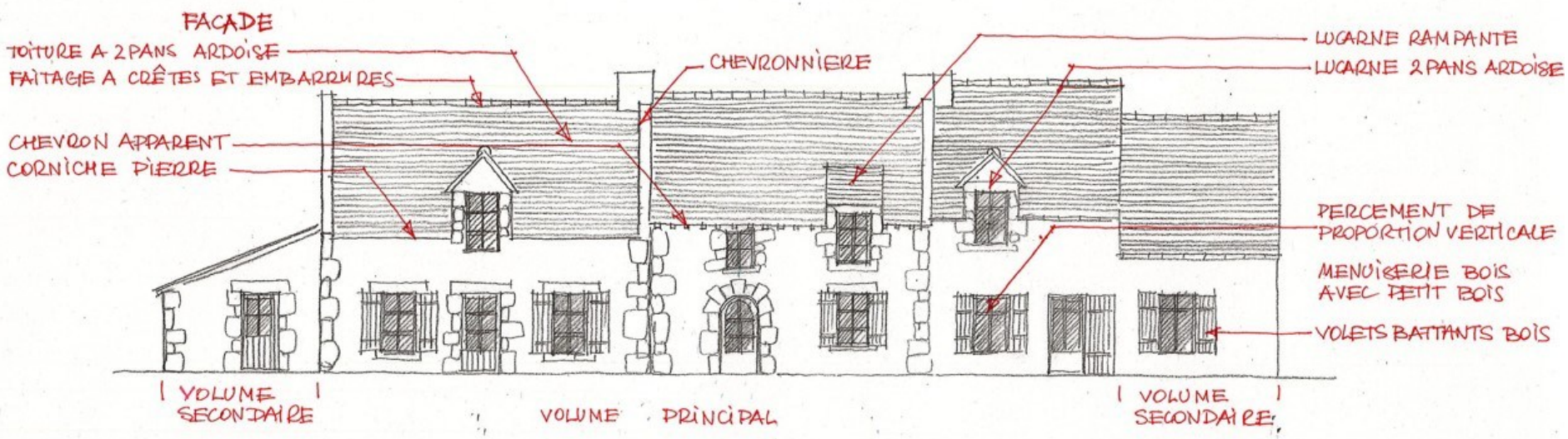

DROITS REPRODUCTION ARCHITECTES CONSEIL GMVA

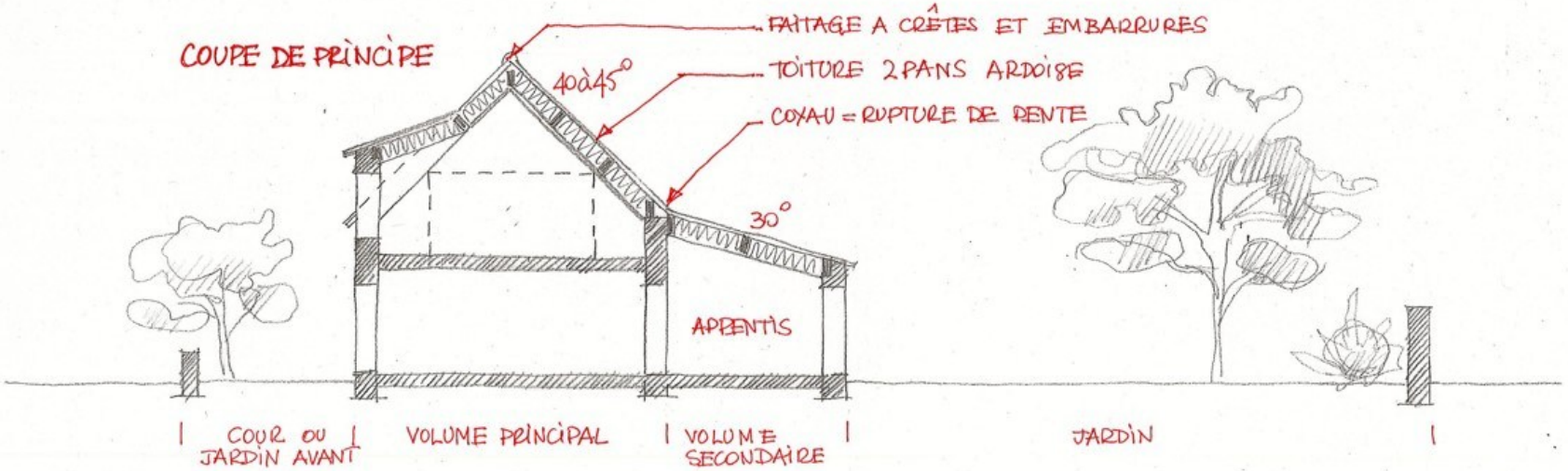

2. Typologies d'intérêt patrimonial

LES MAISONS DE BOURG - Dans le Bourg et la Villeneuve.

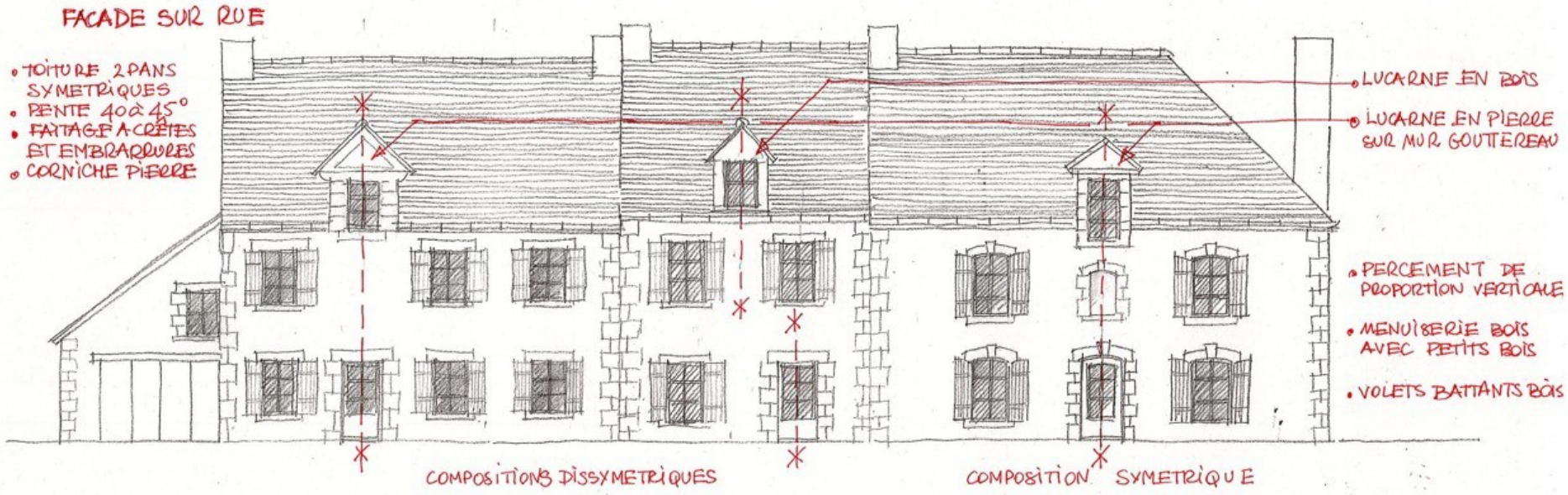

DROITS REPRODUCTION ARCHITECTES CONSEIL GMVA

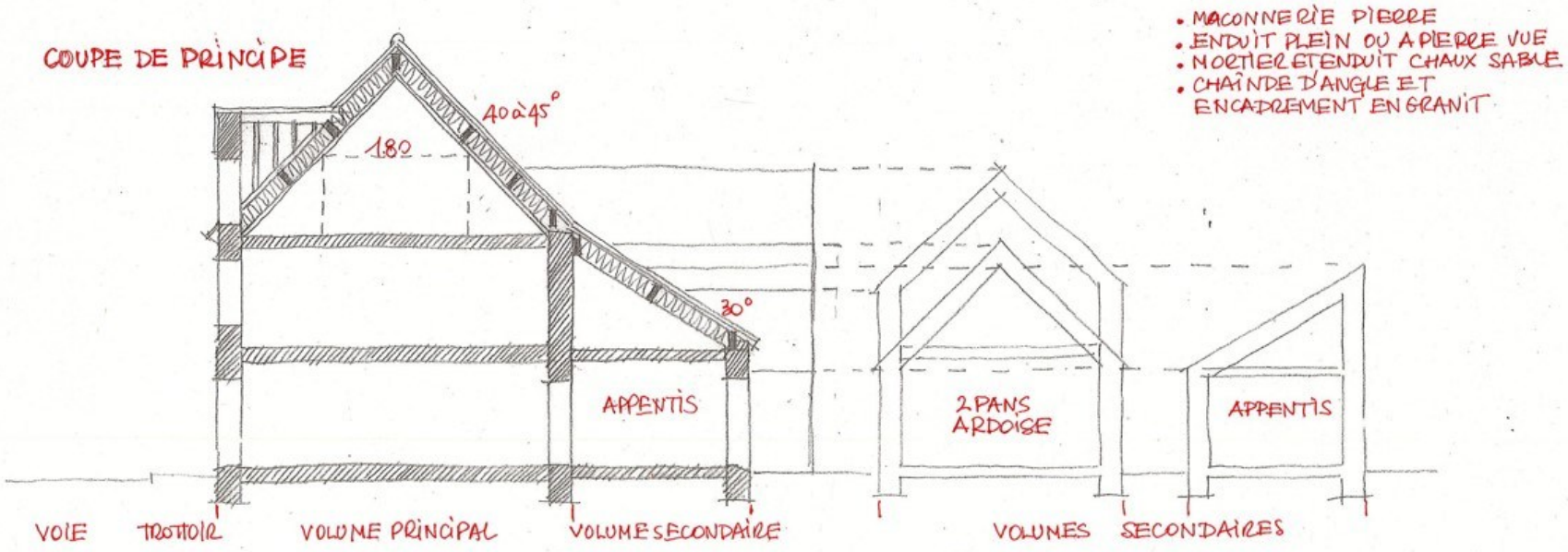

3. Caractéristiques architecturales et matériaux de construction à privilégier, préserver et valoriser.

LA COMPOSITION DES FACADES

- Les façades peuvent présenter des compositions symétriques ou dissymétriques. Les constructions les plus anciennes et/ou ayant des fonctions autres que l'habitat peuvent présenter une composition aléatoire moins élaborée.

LA MACONNERIE

- Les fondations et murs sont en moellon ou pierre locale souvent granit sans rupture de remontée de capillaire. Les moellons nécessitent des enduits de protection plein ou à pierre vue.
- Les mortiers d'assemblage et enduits sont réalisés à base de chaux et de sable.
- Les murs mitoyens des maisons en bande sont souvent rehaussés de chevronnières.
- Les chaînes d'angle et encadrement d'ouverture sont en granit.

LES PERCEMENTS, HUISSERIES ET OCCULTATIONS

- Les percements sont de proportion verticale.
- Les menuiseries sont en bois.
- Les fenêtres sont à deux vantaux avec petits bois, le plus souvent 3 carreaux par vantail. Sur le bâti d'entre deux guerres d'autres compositions peuvent être envisagées.
- L'occultation est réalisée au moyen de volets bois battants.
- L'ensemble de ces dispositifs sont peints de couleur. Les blancs, gris et noirs sont très rarement utilisés.

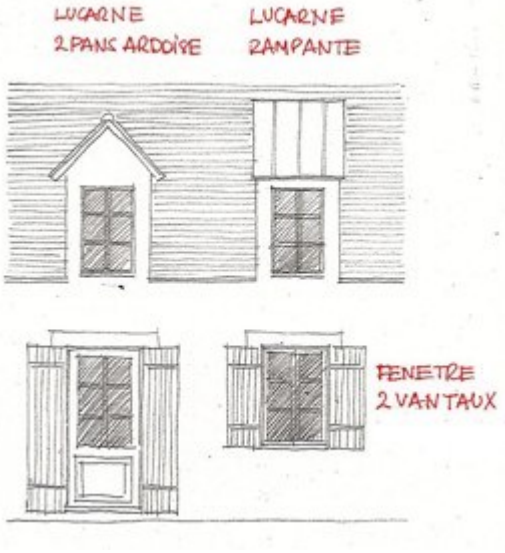

LA TOITURE

- Le volume principal présente une toiture à deux pans symétriques dont la pente varie de 40 à 45°. La pente des volumes secondaires varie de 25 à 30°.
- L'ardoise est le matériau de couverture de prédilection.
- Le faitage est traditionnellement à crêtes et embarrures.
- Sur le mur gouttereau la toiture est en appui sur une corniche en pierre. Pour les constructions les plus modestes ou tardives, les chevrons peuvent être apparents.

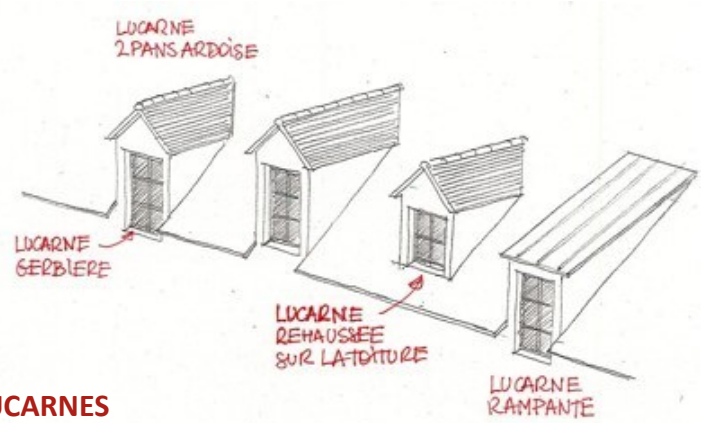

LES LUCARNES

- Elles sont le plus souvent de forme rampante ou couverte d'une toiture à deux pans ardoise.
- Elles sont en appui sur le mur gouttereau, parfois rehaussées sur la toiture, elles présentent des façades en pierre ou bois. Elles sont toujours en bois quand elles sont rehaussées sur la toiture.
- Les percements sont de proportion verticale, l'appui de fenêtre peut être au niveau de l'égout sinon plus bas. Dans ce cas, il s'agit de lucarne dite « gerbière ».

DROITS REPRODUCTION ARCHITECTES CONSEIL GMVA

4. Principes d'extension adaptés au bâti traditionnel

LES EXTENSIONS

- Sur le bâti traditionnel, les extensions en pignon ou en façade se présentent sous forme de volumes à deux pans ardoise ou appentis, l'axe de faitage est parallèle ou perpendiculaire au faitage du volume existant.

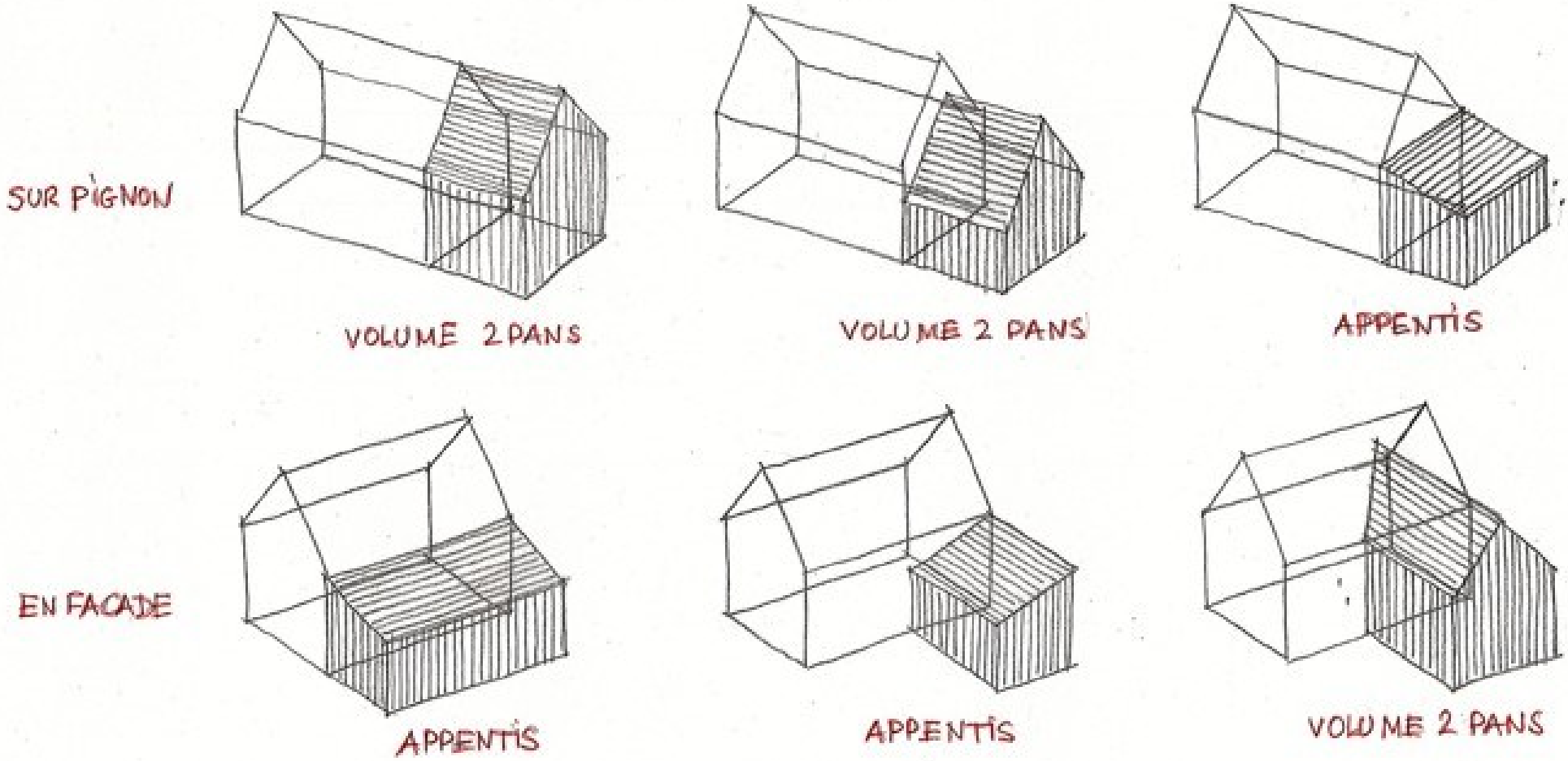

DROITS REPRODUCTION ARCHITECTES CONSEIL GMVA

5. Autres constructions d'intérêt patrimonial

DES CONSTRUCTIONS ISOLEES ET EXCEPTIONNELLES

-La Demeure dite manoir du Méné dans le bourg de Saint Armel.
La propriété inclue plusieurs bâtiments, enclos, communs, colombier, puits.
Logis datant peut-être du 16e siècle contenant une cheminée de la 2e moitié du 16e siècle, allongé vers l'est, façade entièrement remaniée et toiture modifiée au 18e siècle, la famille Bouczo du Rangouet étant propriétaire ; enclos et colombier 17e siècle.
https://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/IA00127541

-La Minoterie du Ludré
La propriété inclue plusieurs bâtiments qui attestent des différents usages au cours du temps; moulin, installations aquicoles, atelier, hangar agricole, séchoir, logement, bassin, écluse, digue
Moulin à marée attesté dès 1474, et appartenant au domaine royal de Rhuys jusqu'à la Révolution, détruit. Minoterie industrielle construite en remplacement en 1861, en ruine. Bâtiment d'exploitation daté 1861, date portée. Siège d'une exploitation ostréicole à partir de 1874. Ancienne minoterie occupée jusque vers 1930 par la Société Industrielle des Varechs qui y installe une usine de traitement et de séchage des algues, utilisées comme garniture de matelas : séchoir datant de la fin du 19e siècle.
https://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/IA00127535

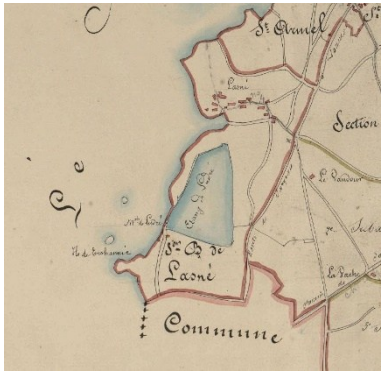

-Un Moulin à farine route de saint Colombier
La propriété est actuellement une habitation
Moulin à farine construit en 1715 par les moines de l'abbaye de saint Gildas sur leur domaine ; semble dans son état actuel ne pas être antérieur à la fin du 18e siècle ou au début du 19e siècle.
https://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/IA00127542

-Un Moulin route de saint Colombier
La propriété est actuellement une habitation
(Photo Florent Corcuff - 15 septembre 2008)

6. Conseil architectural et personnes ressources

Ce cahier patrimonial identifie le tissu urbain, le bâti traditionnel ainsi que le bâti exceptionnel.

La majeure partie de l'urbanisation de la commune est située en **site inscrit du golfe au titre du code de l'environnement**. Les demandes d'autorisation sont donc soumises aux **architectes des bâtiments de France**. Il est possible de consulter ces derniers en amont du dépôt d'une demande pour recueillir conseils et recommandations.
Les architectes-conseil de GMVA (Golfe Morbihan Vannes Agglomération) peuvent également intervenir sur le territoire communal pour apporter du conseil auprès des particuliers ayant un projet de réhabilitation de bâti ancien.

Aujourd'hui les professionnels, architectes, maîtres d'œuvre, artisans sont sensibles, formés et en capacité d'apporter une expertise lors d'un projet de réhabilitation du bâti ancien avec mise en œuvre de techniques particulières et matériaux cohérents avec l'existant.

Les personnes ressources pouvant apporter du conseil sont

-les architectes des bâtiments de France
-les architectes du patrimoine
-les architectes-conseils de GMVA
-les architectes libéraux et maîtres d'œuvre formés aux techniques du bâti traditionnel
-les artisans également formés aux techniques du bâti traditionnel